

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1114

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE 49

Après le mot :

« engagée »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 32 :

« à la prochaine révision et, au plus tard, à l'issue de son évaluation résultant de l'article L. 143-28 du code de l'urbanisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement intègre l'objectif intermédiaire de division par deux du rythme d'artificialisation nette des sols dans le schéma de cohérence territoriale lors de l'évolution naturelle du document pour s'adapter à la réalité des territoires. La modification des documents d'urbanisme dans des délais aussi courts n'est matériellement pas réalisable en termes de procédures.